

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 24 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le

ID : 038-213803570-20240924-DEL202447GRATM-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le dix-huit septembre deux milles vingt-quatre se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire.

PRESENTS : Magali GUILLOT, Pascal CROIBIER, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Sylviane TURCHETTI, Nathalie GARCIAU, Serge ARGOUD, Murielle SALCEDO, Michaël BUISSON-SIMON, Massimo BUSSA, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Corinne GALLIEN, Christiane GAUTHIER MEYER, Virginie DUCHEMIN, Marie Pierre MANGE.

ABSENTS : Christophe MASAT, Arnaud MARTINEZ, Alexandre MOUGIN, Sophie VIAL, Bertho MAYETTE

POUVOIRS : Thierry VERGER donne pouvoir à Magali GUILLOT, Frédéric DUMOUCHEL, donne pouvoir à Christiane GAUTHIER MEYER.

Secrétaire de séance : Pascal CROIBIER

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 18

DEL 2024 47 : Gratification médaille du travail d'honneur régionale, départementale et communale.

Votée à l'unanimité

Les agents territoriaux peuvent demander la délivrance d'une médaille d'honneur du travail. C'est une distinction honorifique qui a pour objectif de récompenser l'ancienneté de services du salarié.

Il existe 4 échelons :

- La médaille d'honneur du travail argent, décernée après 20 ans de services,
- La médaille d'honneur du travail vermeil décernée au titulaire de la médaille d'argent comptant 30 ans de services,
- La médaille d'honneur du travail or, décernée aux titulaires des deux précédentes médailles et comptant 35 ans de services.
- La médaille d'honneur grand or, décernée aux titulaires des trois précédentes médailles d'honneur et comptant 40 ans de services

Madame le maire propose d'attribuer une gratification aux agents ayant reçu une médaille d'honneur.

- 100€ médaille argent,
- 150€ médaille vermeille,
- 200€ médaille or,
- 250€ médaille grand or.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 26 septembre 2024 ;

Le Secrétaire,

Pascal CROIBIER

Le Maire,

Magali GUILLOT

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le



ID : 038-213803570-20240924-DEL202447GRATM-DE